**38ème session du groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**Belgique**

(Genève, le 5 mai 2021)

**Intervention du Luxembourg**

Le Luxembourg souhaite la bienvenue à la délégation de la Belgique et la remercie pour la présentation de son rapport national.

Nous souhaitons formuler les quatre recommandations suivantes:

1. Ratifier le Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradants ;
2. Accélérer la mise en place de l’Institut fédéral pour la protection et promotion des droits humains en conformité avec les Principes de Paris, de lui donner un mandat global et de le doter de tous les moyens nécessaires lui permettant d’accomplir son mandat ;
3. Maintenir le financement des centres de prise en charge des victimes et renforcer la prévention de nouvelles formes de violence fondée sur le genre, comme le cyberharcèlement ;
4. Poursuivre la mise en œuvre du Plan d’action national « Entreprises et droits de l’homme ».

Merci.

*[Temps de parole : 55 sec ; n. 96 ; 05.05.21 matin]*